



Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :



L'arrivée précoce des grosses altises se confirme ce début de semaine avec des captures sur 5 des 12 parcelles de notre réseau.

La récolte des tournesols et des sojas débute.

Photo 1 : Récolte de soja ce lundi 4 septembre



COLZA D'HIVER

* Stade :

Les derniers semis sont en trains de lever ou au stade cotylédons étalés (voir Photo 2) alors que les semis du 8-10 août sont au stade 4 à 6 feuilles (voir Photo 3).

* Ravageurs :

Limaces

Les limaces sont à surveiller dès la levée du colza qui est particulièrement appétant pour ce ravageur. On observe souvent quelques morsures sans conséquences

sur les colzas qui viennent de lever, excepté sur une parcelle avec beaucoup de résidus pailleux dans laquelle les dégâts sont conséquents. Il convient donc d'être attentif entre la levée et le stade 3-4 feuilles notamment sur les sols motteux ou avec des résidus pailleux.

Petites altises

Les petites altises s'observent dans quelques parcelles de colzas qui viennent de lever comme par exemple à Authume (voir Photo 4, page suivante).

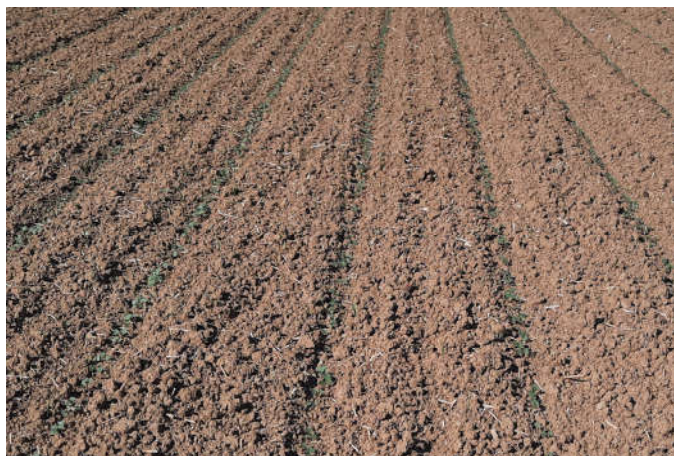


Photo 2 : Colza au stade cotylédons étalés (Cosges)



Photo 3 : Colza à 5-6F (Ounans)

La vigilance doit être maintenue sur ces colzas encore au stade sensible vis-à-vis de ce ravageur.

À surveiller de très près et tous les jours. Intervenir avec un insecticide dès que les dégâts foliaires sont en augmentation et/ou conséquents. En cas de nécessité, traitez uniquement les zones où les petites altises sont présentes et/ou occasionnent des dégâts, soit généralement la ou les bordure(s) et non toute la parcelle.

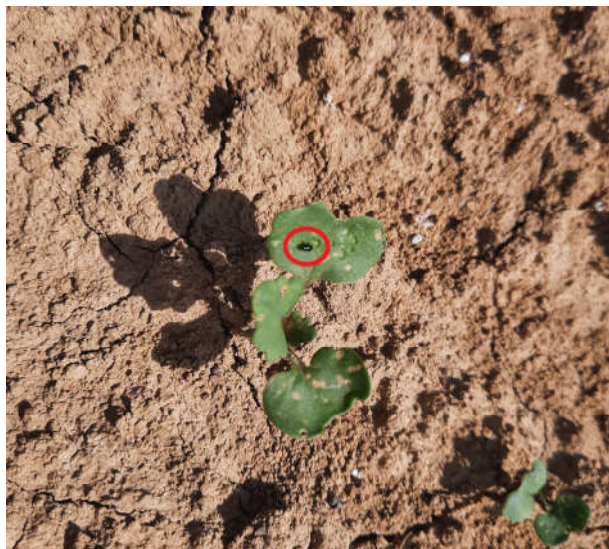


Photo 4 : Petite altise et ses dégâts (morsures) sur colza jeunes (Authume)

Rappel du seuil de risque (ou de nuisibilité) : période de sensibilité du colza, levée à 3-4 F. Seuil de nuisibilité = plus de 80 % des pieds présentant des morsures et 25% de surface foliaire détruite.

La plupart des « pyréthrinoïdes » sont autorisés sur l'altise des crucifères (Karate Zeon, Lambdastar, Karis 10 CS, Karakas, Alicante, Lambdatine, Cythrine Max ou L, Decis Expert/Protech, Mandarin Gold...).

Grosses altises

Le vol précoce des grosses altises semble engagé puisque le nombre de parcelles avec un piégeage augmente cette semaine (5 parcelles sur les 12 de notre réseau équipées de cuvettes – voir Tableau 1). Les captures restent cependant à un niveau faible (1 à 3 individus). Le sud du Jura et notamment le Val de Seille semblent épargnés pour l'instant.

Reste à savoir si les captures vont encore se maintenir à ce niveau ou véritablement s'amplifier. Dans la deuxième hypothèse, surveiller les colzas de moins de 4 feuilles et surtout ceux qui lèvent ou qui sont à 1-2 feuilles. Mais comme il n'y a pas véritablement de relation entre le nombre de captures et les dégâts foliaires, soyez très vigilants pour tous les colzas à moins de 5 feuilles.

Depuis 2 ans, nous constatons souvent l'inefficacité des traitements insecticides. La plupart des produits utilisés appartiennent à la famille des « pyréthrinoïdes ». Cette famille insecticide est jugée quasi inefficace compte tenu de la résistance forte et généralisée dans notre région. Il est donc important d'attendre au maximum le seuil de risque pour traiter et inutile d'intervenir plusieurs fois par semaine. Si vous intervenez, toujours réaliser une zone non traitée d'au moins 100 m².

Rappel du seuil de risque (ou de nuisibilité) : période de sensibilité, levée à 3-4 F. Seuil de nuisibilité = plus de 80% des pieds présentant des morsures et 25% de la surface foliaire consommée.

Pucerons

Toujours aucune présence de ce ravageur observée sur les colzas levés.

Rappel du seuil de risque (ou de nuisibilité) : à surveiller lors des six premières semaines de végétation ou jusqu'à environ 6 feuilles car les pucerons verts sont susceptibles de transmettre des viroses au colza. Ils se trouvent généralement sous la face inférieure des feuilles. Seuil de nuisibilité = plus de 20 % de pieds porteurs de pucerons.

* Désherbage :

Dans les parcelles levées, les repousses de céréales sont parfois très présentes notamment sur les anciens andains de paille. Elles exercent une forte concurrence vis-à-vis du colza si elles ne sont pas détruites précocement. Il faut donc les détruire rapidement (avant 2 à 3 F).

Tableau 1 : Réseau de parcelles suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura dans le cadre du BSV

Commune	Date de semis	Stade	Captures de grosses altises	
			28/08/2023	4/09/2023
Saint-Aubin	8/08	4-6 F	6	1
Saint-Baraing	8/08	4-6 F	2	1
Annoire	8/08	4-6 F	0	3
Ounans	9/08	5-6 F	0	0
L'Etoile	10/08	4-5 F	0	0
St Loup	18/08	1-2 F	0	1
Saint-Lothain	19/08	2 F	0	0
Malange	22/08	Cotylédons étalés à 1 F	-	0
Les Hays	22/08	Cotylédons étalés	-	0
Cosges	22/08	Cotylédons étalés	0	0
Authume	23/08	Cotylédons étalés à 1 F	-	0
Sermange	23/08	Cotylédons étalés à 1 F	-	1
Beaufort	29/08	Début de levée à Cotylédons étalés	-	-

Rappel concernant les herbicides anti-graminées foliaires :

Les conditions d'application optimum sont un temps poussant (température comprise entre 15 et 25°C) et une hygrométrie > 70 %. Privilégier les herbicides de la famille des FOPs (Agil, Fusilade Max, Pilot, Etamine, Léopard 120, Targa Max,...) si vous visez uniquement des repousses de céréales, et de la famille des DIMES (Centurion 240 EC, Select, Stratos Ultra + Dash, Vesuve Max...) si vous voulez détruire des repousses de céréales + ray-grass et/ou vulpins non résistants. Adaptez la dose au stade des graminées visées. La plupart de ces produits doivent être utilisés avec un adjuvant (huile). Voir étiquette produit.

Exemples de produits qui, pour la plupart, doivent être utilisés avec un adjuvant (huile) :

- * AGIL 0,4 L/ha sur vulpin non résistant et repousses de céréales au stade 2 à 3 feuilles, et 0,7 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * PILOT 0,6 à 0,7 L/ha avant tallage sur vulpin non résistant et repousses de céréales, 1,2 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * FUSILADE MAX 0,75 L/ha sur vulpin non résistant et repousses de céréales au stade 2 à 3 feuilles, et 1 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * CENTURION 240 EC ou OGIVE VXT, 0,4 L/ha sur repousses de céréales et vulpin non résistant au stade 2-3 feuilles et 0,5 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * STRATOS ULTRA + DASH, 1 à 1,2 L/ha pour chacun des 2 produits

MAÏS

* **Stade :**

Grains pâteux à durs. La dessiccation des grains est bien engagée. Les ensilages sont quasiment terminés.



Photo 5 : Maïs semé le 20 avril 2023 (variété demi-précoce)

* **Chrysomèle :**

La fin de la période de piégeage des chrysomèles se confirme avec seulement 4 captures sur 3 sites au cours de la semaine qui vient de s'écouler (voir Tableau 2).

SOJA

La récolte débute dans les parcelles les plus précoces.



Photo 6 : Soja à maturité

TOURNESOL

Comme pour le soja, la récolte a débuté ou va s'engager dans les prochains jours pour les parcelles les plus en avance.



Photo 7 : Tournesol à maturité

Tableau 2 : Capture de chrysomèle dans les pièges sexuels (phéromones) en 2023.

Lieu / Date	03/07	10/07	17/07	26/07	31/07 ou	07 ou	21 ou	28/08	04/09	Total
Vincelles	9	18	108	-	118	142	49	3	1	448
Vincent	0	6	83	-	210	301	108	3	1	712
Brainans	2	7	183	-	102	203	99	-	-	596
Gevry	1	12	28	15	4	1	0	0	2	63
Rochefort-sur-Nenon	20	9	36	66	47	19	27	7	0	231
Total Captures	32	52	438	81	481	666	383	13	4	2050